



## HORAIRES DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie vous accueille les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 15 h à 18 h.  
 Le mardi, ouverture de la mairie de 15 h à 19 h (sauf vacances scolaires : 18 h).

## SANTÉ

### NOUVEAU : INSTALLATION D'UNE ORTHOPHONISTE ET D'UNE OSTÉOPATHE À LORRY-LÈS-METZ

Ouverture au 6 bis route de Plappeville, à proximité du fort à la sortie du village vers Plappeville. Vous pourrez y trouver deux professionnelles paramédicales qui vous accueilleront sur rendez-vous :



► Florine Suisse (06 15 99 82 71), orthophoniste depuis 2009. L'orthophonie est une discipline paramédicale assurant la prévention, l'évaluation et le traitement des troubles de la communication et des troubles associés.

► Noémie Potdevin (06 19 85 71 73), ostéopathe exclusive, diplômée de l'École supérieure d'ostéopathie (ESO) Paris, avec un cursus en six ans, conforme aux

critères exigés par l'OMS et également titulaire d'un certificat en formation pédiatrique et périnatalité. Elle pratique tous types d'ostéopathie, autant structurelle que viscérale, myofasciale ou craniosacrée.

Toutes les informations sur [www.lorrylesmetz.fr/actualite](http://www.lorrylesmetz.fr/actualite) et rappelons que tous les nouveaux professionnels et habitants peuvent signaler leur installation en mairie afin d'être accueillis dans les meilleures conditions.



## CITOYENNETÉ

### JOURNÉE DÉFENSE ET DE CITOYENNETÉ (JDC) ET SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE (SVM)

#### Journée défense et citoyenneté

Les jeunes Français (femmes et hommes) doivent participer à une journée de sensibilisation aux questions de la défense. Le prérequis à la JDC est le **recensement\*** qui se fait en principe entre la date anniversaire de ses 16 ans et les trois mois qui suivent. Depuis début 2018, le ministère de la Défense a mis à disposition un site [majdc.fr](http://majdc.fr) permettant de gérer en ligne les démarches. Plus d'informations sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F871>

\*Rappel sur le recensement : à la mairie en vous munissant d'une pièce d'identité et du livret de famille.

#### Service militaire volontaire (SVM)

Notre région possède l'un des plus grands centres de SVM de l'armée de terre à Montigny les Metz avec une



capacité de 350 places. Le SMV vous aide à élaborer ou à confirmer votre parcours professionnel, en fonction des différents métiers proposés.

Vous pouvez l'effectuer en tant que volontaire stagiaire ou volontaire des armées assistant-formateur.

Le SMV vous apporte :

- Une stabilité sociale et professionnelle ;
- Des atouts pour votre recherche d'emploi ;
- Un emploi dans votre métier.

Source : <https://www.defense.gouv.fr/smv/vous-etes-un-jeune>

Plus d'informations sur les sites indiqués ou sur [www.lorrylesmetz.fr](http://www.lorrylesmetz.fr)

## À SAVOIR

### Football : stage d'été pour les enfants.

Le FC Lorry-Plappeville organise un stage d'été pour les filles et les garçons de 6 à 13 ans. Ce stage, gratuit,

se déroulera les matins de 10 h à 12 h du lundi 20 août au vendredi 24 août, avec un barbecue pour tous le vendredi midi. *Inscriptions et renseignements : [gleserillico-uem.fr](http://gleserillico-uem.fr) ou [fclorryplappeville.footmail.com](mailto:fclorryplappeville.footmail.com).*



### Inondations

Suite aux orages du 9 juin, de nombreux habitants ont été victimes d'inondations. La mairie a formulé auprès de la préfecture une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Si vous avez fait une déclaration de sinistre auprès de votre assurance, vous devez rapidement transmettre vos coordonnées en mairie. Vous serez ainsi informés si cet état de catastrophe naturelle est reconnu.

### 1 — Installation d'une sirène étatique au SAIP

Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 a fixé la modernisation de l'alerte des populations comme un objectif prioritaire de l'action gouvernementale; qu'il s'agit de doter les autorités de l'État, mais aussi des communes d'un « réseau d'alerte performant et résistant », en remplacement de l'ancien réseau national d'alerte de l'État, constitué de 3 900 sirènes, prévu surtout pour une attaque aérienne. Les services de la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise ont en conséquence conçu un nouveau dispositif, le système d'alerte et d'information des populations (SAIP); qui repose sur une logique de bassins de risques sur lesquels seront positionnés les moyens d'alerte les plus efficaces, dont des sirènes d'alerte, eu égard aux circonstances locales.

Les préfetures ont été sollicitées en 2010, à la fois pour effectuer un recensement national des sirènes, et pour déterminer leurs besoins complémentaires en moyens d'alerte. Un système de cotation prend en compte la population, sa densité ainsi que l'intensité, la cinétique et la prévisibilité du ou des risques. 640 zones d'alerte de priorité 1 ont ainsi été identifiées, sur un total de 1 744 zones pour l'ensemble du territoire métropolitain. La sirène, objet de la convention, implantée dans une de ces zones d'alerte de priorité 1, a vocation à être raccordée au SAIP lors de la première vague de déploiement en cours. Elle porte sur l'installation d'une sirène d'alerte, propriété de l'État, sur des bâtiments de la commune et fixe les obligations des acteurs. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment la convention, et d'en faire appliquer les termes. Vu le poids de l'installation, elle sera implantée sur le périscolaire.

### 2 — Habilitation à exercer la mission de médiateur

Tout contentieux engagé avec l'un de nos agents et entrant dans le champ prévu par la réglementation serait soumis à la saisine préalable du médiateur représenté par le Centre de gestion de la Moselle. En pratique, la collectivité informera l'agent de son obligation de saisir le médiateur dans le délai de recours contentieux et devra lui communiquer les coordonnées de ce dernier. Si l'agent ne saisit pas le médiateur, le juge refusera d'examiner la requête et transmettra le dossier au médiateur. Le médiateur, ainsi saisi, engagera dès lors la procédure de médiation au cours de

laquelle il réunira les parties dans des conditions favorisant le dialogue et la recherche d'un accord. Afin de favoriser le développement de cette nouvelle mission et ainsi assurer l'aspect qualitatif de l'expérimentation, les membres du Conseil d'administration du Centre de gestion de la Moselle ont décidé de proposer la gratuité du service pour les collectivités affiliées pendant la durée du processus. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de donner habilitation au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et d'engager la collectivité dans le processus de l'expérimentation.

### 3 — Convention pour la mise à disposition de personnel par le Centre de gestion de la Moselle

Les centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu. Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, pour assurer la continuité du service, le maire propose d'adhérer au service Missions intérim et territoriales mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle à titre gratuit. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention-cadre.

*NDLR : Les points 4 à 15 concernent le personnel communal et consistent à modifier, à régulariser et à créer les postes nécessaires au fonctionnement des services de la commune suite, en particulier, à la disparition des emplois aidés par l'état. Le nombre d'agents permanents ne change pas ni la nature des emplois.*

### 4 — Recrutement pour le remplacement temporaire d'agents

Il est nécessaire de compléter la délibération en date du 30 avril 2014, portant délégation au Maire pour le recrutement de CDD pour accroissement d'activité ou remplacement d'agents territoriaux et de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents titulaires et non titulaires.

### 5 — Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe

Il s'agit d'un avancement de grade concernant un agent sur le poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe.

### 6 — Recrutement d'agents contractuels au périscolaire (cuisine)

Il a été nécessaire de recruter un agent contrac-

tuel pour remplacer un poste initialement pourvu par des contrats aidés, anciennement « CAE-CUI » (régularisation de situation).

### 7 — Création d'un emploi d'adjoint d'animation

Étant donné qu'il y a lieu d'avoir un agent permanent pour la mise en place des repas, pour la surveillance des enfants pendant toute la durée de la cantine scolaire et pour le nettoyage du périscolaire, le maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'animation à temps non complet soit 20/35<sup>e</sup>, pour les fonctions d'adjoint animation au sein du périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

### 8 — Recrutement d'un agent contractuel au service technique

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour le service technique (suite à une mission de deux ans en CAE de cet agent). Il assurera des fonctions d'adjoint technique à temps plein. La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 3<sup>e</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

### 9 — Recrutement d'un agent contractuel au service technique

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour les espaces verts de la commune, suite au départ en retraite d'un agent.

### 10 — Recrutement de deux agents au service technique

Il s'agit de recruter deux agents contractuels pour le mois de juillet 2018, en aide au service technique pendant la période des congés d'été, deux étudiantes du village qui assureront principalement des travaux de peinture et de nettoyage le matin.

### 11 — Recrutement d'un agent contractuel au périscolaire

Il a été nécessaire de recruter un agent contractuel (régularisation situation) pour remplacement d'un agent en congé de maternité.

### 12 — Recrutement d'un agent contractuel au périscolaire

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour le bon fonctionnement du périscolaire (suite à prolongation d'un congé de maternité de l'agent titulaire) pour l'année scolaire 2018-2019.

### 13 — Recrutement d'un agent contractuel au périscolaire

Il a été nécessaire de recruter un agent contractuel pour le point école, le nettoyage du périscolaire et l'encadrement règlementaire à la cantine (régularisation de situation)

pour l'année scolaire 2017-2018.

## 14 — Recrutement d'un agent contractuel au périscolaire

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour le point école, le nettoyage du périscolaire et l'encadrement règlementaire à la cantine, pour l'année scolaire 2018-2019.

## 15 — Création poste « parcours emplois compétences » (PEC) pour un agent de droit privé

Depuis janvier 2018, les contrats aidés par l'État ont été transformés en Parcours emploi compétences qui restent prescrits dans le cadre du CUI-CAE dans le secteur non marchand, à droit constant avec des conditions parfaitement définies et limitées. Il y a donc lieu de renouveler le contrat d'un agent déjà en poste dans la commune, sous un contrat Parcours emplois compétences, pour une durée hebdomadaire de 26/35<sup>e</sup>.

## 16 — Participation de la commune au centre aéré externe

Le maire rappelle à l'assemblée que, lors de la séance du conseil municipal du 22 juin 2017, il avait été décidé de maintenir la participation de la commune aux centres aérés pour l'année scolaire 2017-2018, à 2,20 € par jour et par enfant ceci pour 15 jours par an, laissant la liberté du choix du centre aéré aux familles. Cet effort financier de la commune s'est traduit en 2017 par un versement de 61,60 € à trois familles. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire cette aide.

## 17 — Convention 2018 – Festival « Musiques sur les Côtes »

Dans le cadre du 18<sup>e</sup> festival Musique sur les Côtes, qui se déroulera du 11 au 14 octobre 2018 dans les communes de Plappeville, Scy-Chazelles, Lessy et Lorry-lès-Metz et ayant pour thème : « Le Festival se met en quatre », il y a lieu de signer la convention s'y rapportant. Jean-Paul Schmitt communique les tarifs et apporte quelques précisions :

- 8 € le concert, ou 20 € le Pass qui donne accès à tous les concerts et gratuité pour les enfants jusqu'à 16 ans.
- En cas de déficit, celui-ci sera réparti à parts égales, entre les quatre communes.
- En cas de résultat positif, celui-ci sera reporté sur l'année suivante.
- En cas de retrait d'une commune, le bénéfice reste acquis pour les manifestations suivantes.
- Deux bénévoles seront placés à la porte de l'église pour assurer au mieux, la sécurité de la rencontre lors des entrées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et autorise le maire à signer la convention 2018 du festival de Musique sur les Côtes.

## Divers

### Consultation pour le nettoyage des locaux scolaires pour les années 2018-2020

Quatre entreprises ont été consultées; trois offres ont été réceptionnées. Après analyse des offres du 25 mai 2018, la société Caronet est la mieux-disante à 19 437,60 € TTC pour deux ans, pour une valorisation actuelle de 24 410,40 € TTC, soit un écart de 4 972,80 €. La société Caronet a été retenue au travers d'une convention d'un an renouvelable une fois par tacite reconduction et le personnel d'ONET sera repris par le nouveau prestataire.

## Informations

**Remplacement du plancher** des cloches de l'église pour sécurisation des intervenants et mise en conformité des installations électriques de commande des cloches pour un montant de 3 521 € HT.

**Achat de deux équipements adoucisseur d'eau** type « Ecobulle » et bouteilles de CO<sup>2</sup> pour le périscolaire (adoucisseur à sel HS) et l'Espace Philippe-de-Vigneulles. Ceux-ci seront montés sur les circuits eau chaude et froide. Ces systèmes, plus chers à l'achat que les adoucisseurs à sel, permettent de consommer l'eau du robinet et sont plus économiques à l'usage.

**Mise en service de la caméra à l'arrière de l'espace Philippe-de-Vigneulles** pour sécurisation du parking, avec enregistrement des images sur trois semaines.

## Battue administrative de sangliers

Le maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 12 avril 2018, un arrêté municipal ordonnant des battues de sangliers sur le territoire de la commune a été rédigé en accord avec la préfecture. L'opération s'effectue sous le contrôle et la responsabilité technique de Guy PERRIN, lieutenant de loupveterie compétent sur ce secteur. À la fin de l'opération, le lieutenant de loupveterie dressera un procès-verbal afin de rendre compte des résultats obtenus et des difficultés rencontrées. Il en adressera une copie à la DDT.

## Requête contre le PLU

En date du 7 juin 2018 et suite à l'audience du 17 mai 2018, la requête d'une habitante demandant au tribunal administratif de Strasbourg d'annuler la délibération du 22 juin 2017, approuvant le PLU a été rejetée. La requérante soutenait qu'une dizaine d'ares de sa parcelle aurait dû être classé en zone constructible.

## Consultation d'architecte pour la construction d'un club-house en remplacement du Mill'Club.

Alain Curé informe l'assemblée qu'une consultation par procédure simplifiée a été lancée auprès de quatre cabinets d'architectes. Les offres doivent être transmises complétées pour le lundi 2 juillet à 12 h. Elles seront étudiées en commission d'appel d'offres courant juillet.

## Retour sur les études enfouissement du chemin Noir

Alain Curé informe l'assemblée que le dossier de maîtrise d'œuvre, confié au cabinet Girard Études, est en cours d'élaboration. Le chiffrage des travaux nous permettra de valider ou non ce projet et d'établir les dossiers de demande de subvention.

*Le compte-rendu du conseil municipal est disponible dans son intégralité sur le site de la mairie.*

## À SAVOIR

### Travaux d'été

Comme chaque été, ces deux mois d'été restent actifs pour les travaux prévus dans la commune :

- réaménagement de l'école maternelle pour l'accueil d'une troisième classe;

- la rénovation du toit de l'école primaire;
- la rénovation du toit de l'ancien foyer;
- l'entretien des espaces verts...
- deux étudiantes (Elsa et Juliette) ont été embauchées pour divers travaux d'entretien, de la peinture en particulier.

### Agenda de la rentrée

1 et 2 septembre : assemblée générale des Zouaves.

9 septembre : « tête à tête » – le Pétanque club de Lorry.

14 septembre : réunion de rentrée de l'Aldam.

16 septembre : marche des familles – Rallye

— l'AEL.

21 septembre : conférence « Esther de Vigneulles, femme de pasteur » présentée par Julien Léonard – Lorry-lès-Metz au fil du temps.

23 septembre : « tête à tête » – le Pétanque club de Lorry.

28 septembre : « mêlée » – le Pétanque club

de Lorry.

14 octobre : festival Musiques sur les côtes à 17 h à l'église de Lorry-lès-Metz avec le groupe Sans Gain.

14 octobre : jeu de piste pour les enfants et repas pour tous – Lorry-lès-Metz au fil du temps.

# BIBLIOTHEQUE

## C'EST LA FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE, PRÉPAREZ LES ACTIVITÉS DE VACANCES DES ENFANTS !

Les enfants, avec l'aide de madame Sartor, ont présenté et raconté une histoire imaginée, rédigée et illustrée par l'ensemble de la classe, inspirée du livre de Mario Ramos *C'est moi le plus fort*. Les élèves de madame Tedde ont été très intéressés par les histoires sur le thème des vacances racontées par Michèle. Une visite de la maternelle qui a clôturé une année de collaboration fructueuse et enrichissante entre les enseignantes et les

bibliothécaires. D'ailleurs cette activité avec les scolaires sera reconduite pour l'année scolaire 2018-2019.

Voici le programme des prochains mois : exposition sur la BD en juillet et août à la bibliothèque.

Horaires pour les vacances :

- à partir du 11 juillet, ouverture uniquement le mercredi de 10 h à 12 h 30 ;
- du 2 au 30 août, uniquement le jeudi de 15 h 30 à 19 h ;

- mercredi 5 septembre, reprise aux horaires habituels les mercredis et jeudis.



## À SAVOIR

### Journée « Philippe de Vigneulles s'amuse »

Lorry-lès-Metz « au fil du temps », dans son année dédiée à Philippe de

Vigneulles, n'a pas oublié les Lorriots. Une journée ludique avec jeu de piste, animations et quelques ateliers pour petits et grands est prévue le 14 octobre prochain.



### Les consignes du plan canicule

En cas d'épisode de forte chaleur, un numéro d'information est mis à disposition du public :

0 800 06 66 66 – Canicule Info Service  
(Appel gratuit depuis un poste fixe)

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans votre

région.

- ▶ La chaleur fatigue toujours
- ▶ Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur
- ▶ La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur.

Ces risques peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants : boire régulièrement, fermer les volets le jour, éviter les efforts physiques...

### Du nouveau à l'école

Les effectifs ont grossi les rangs de l'école pour la rentrée de septembre 2018. Actuellement, 164 élèves sont inscrits, ce qui conduit l'Éducation nationale à ouvrir une nouvelle classe primaire. Vous trou-

verez ci-contre l'évolution de l'effectif de l'école depuis 2014.

2014	2015	2016	2017	2018
138	137	150	160	164

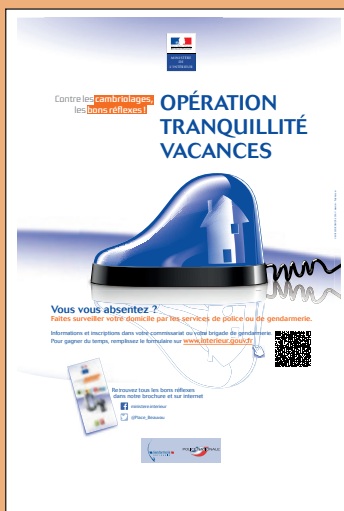
### Opération Tranquillité Vacances

Vos partez en vacances prochainement ou vous vous absentez pour plusieurs jours. Signalez votre départ à la gendarmerie d'Amanvillers (03 87 53 42 47).

Un imprimé est disponible sur Internet ou en mairie. [https://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/Formulaire\\_OTV\\_2016.pdf](https://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/Formulaire_OTV_2016.pdf)

Lors de leurs patrouilles, les gendarmes organiseront la surveillance de votre domicile.

- Gardez toutefois les bons réflexes pour prévenir les cambriolages :
- fermez vos portes et fenêtres
  - laissez des signes de présence même pour une courte absence
  - ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux
  - activez des sources lumineuses par minuterie
  - placez vos objets de valeur en lieux sûrs, etc.



Nous vous rappelons également la la liste des référents-participation citoyenne qui peuvent être contactés si vous notez un comportement anormal ou inquiétant dans le village (cf. Infopages 24 pour voir la situation de ces référents) :

Baptiste Michel	07 81 29 30 54
Brier Xavier	06 22 59 63 57
Curé Alain	06 82 52 87 91
Darciaux Jean-Louis	06 78 64 01 05
Krenn Raymond	06 67 30 55 71
Oberlé Jean-Marie	06 86 90 96 02
	03 87 31 22 19
Roussel Pierre	
Untereiner Vincent	03 87 30 14 94
Wagenheim Patrick	06 78 85 09 89
	03 87 32 61 98
Zdun Gérard	06 06 59 28 15

Directeur de publication : Jean-Yves Le Ber  
Responsable de rédaction : Nadège Cola  
Conception : Gérard Kester

Articles : les conseillers municipaux  
Impression : Imprimis  
Tirage à 820 exemplaires

Dépôt légal : n° ISSN 1272-9493  
Revue distribuée gratuitement  
Reproduction interdite